

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 novembre 2011**N°M110954 - DE/1**

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38110.LA TOUR DU PIN

Marque commerciale : SOLTIS 92

Description sommaire : **Composition globale :**
Grille 100 % polyester enduite sur les deux faces de
PVC ignifugé dans la masse
Masse : (420 ± 5 %) g/m²
Epaisseur : (0,48 ± 10 %) mm
Coloris : Divers

Rapport d'essai : N° M110954 - DE/1 du 25 novembre 2011

Nature des essais : Essais au brûleur électrique, essais de propagation de
la flamme.

Classement :**M1****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986)** NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° M110954 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 6 pages.

Trappes, le 25 novembre 2011

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Valérie RUMBAU



La Responsable de l'essai



Antonia FAUSSAT

Accréditation
N°1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr**Laboratoire national de métrologie et d'essais**Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 novembre 2011

N°M110954 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement de matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	:	SERGE FERRARI
. Date et référence de la Commande	:	Courrier du 14/11/2011
. Producteur	:	SERGE FERRARI
. Distributeur	:	
. Marque commerciale et référence	:	SOLTIS 92
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:	
Composition globale	:	Grille 100 % polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse
Masse	:	(420 ± 5 %) g/m ²
Epaisseur	:	(0,48 ± 10 %) mm
Coloris	:	Divers
. Caractéristiques constatées par le LNE	:	conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	:	non contrôlée

3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Suite annexes pages suivantes

suite du rapport pages suivantes

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 5 mm ET MEDIAS FILTRANTS SOUPLES DE TOUTES EPAISSEURS**

1. ESSAIS AU BRULEUR ELECTRIQUE (NF P 92-503 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre l'échantillon à une triple action :

- de rayonnement calorifique,
- de gaz chauds balayant la surface des éprouvettes en favorisant ainsi les effets éventuels de propagation de flamme.
- d'une flamme de gaz appliquée à différents instants pour enflammer le matériau.

Les éléments déterminants sont la durée de l'inflammation et la distance détruite depuis le bord de l'éprouvette.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

ESSAI DE PROPAGATION DE LA FLAMME (NF P 92-504 : 1995)

L'échantillon normalisé disposé verticalement, sur chant, subit l'action d'une flamme de brûleur à gaz. On mesure la vitesse de propagation entre deux repères distants de 25 cm ou dans le cas de la non propagation de la flamme, on note les durées de persistance de flamme, les distances de propagation et les chutes de gouttes enflammées ou non.

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée ($23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ et $50\% \pm 5\%$ d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NF P 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais au brûleur électrique (et éventuellement par des essais complémentaires).

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux ayant été classés M1 au cours de l'essai au brûleur électrique (pas d'inflammation supérieure à 5 secondes après le retrait de la flamme pilote), peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

NEANT

suite du rapport page suivante

4. RESULTATS DES ESSAIS

4.1. Au brûleur électrique

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4				
Sens selon	Chaîne				Trame				Chaîne				Trame				
Coloris	Bronze				Vert				Gris clair				Bronze				
Percement	Oui																
Moment d'inflammation (secondes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	
Durée d'inflammation après le retrait de la flamme pilote (secondes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	-	-	-	
Durée d'inflammation supérieure à 5 s.	Non																
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non																
Chute de gouttes non enflammées	Non																
Quantité de fumées	Faible				Couleur des fumées : Grise												
Longueur détruite ou brûlée (cm)	14,0				14,0				15,0				14,0				Longueur moyenne L = 14,2
Longueur moyenne comprise entre 0 et 35 cm	Oui																
Longueur moyenne comprise entre 35 et 60 cm	Non																

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

4.2. Essais complémentaires

A l'essai de propagation

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Coloris	Bronze	Vert	Gris clair	Bronze	
Persistance de flamme après le retrait du brûleur ISO 6940	Non	Non	Non	Non	
Durée de la persistance (secondes)	0	0	0	0	Durée max : 0
Durée max. inférieure ou égale à 2 s	Oui				
Durée max. inférieure ou égale à 5 s	Oui				
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 5

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Date de réception des éprouvettes fournies par le demandeur : 17/11/2011

Date de réalisation des essais : 22/11/2011

Essais au brûleur électrique

Les éprouvettes 1, 2 et 3 se percent, avec émission de quelques fumées blanches A 45 secondes les échancrures s'agrandissent et la flamme pilote n'est plus en contact avec les éprouvettes.

L'éprouvette 4 se perce et s'enflamme à 20 secondes. Elle continue de brûler, avec émission de quelques fumées grises moins de 5 secondes, après le retrait de la flamme pilote.

Essais de propagation de la flamme

Au retrait du brûleur, il n'y a pas de persistance ni de propagation de flamme.

6. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

Le produit ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essai

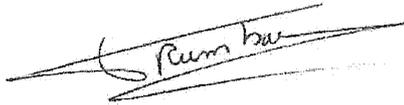
obtient le classement **M1**.

7. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 25 novembre 2011

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Valérie RUMBAU



La Responsable de l'essai



Antonia FAUSSAT

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.